fiche pratique 16

SARL
CHANGEMENT DE GÉRANT

2 exemplaires Cerfa M3 - dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

↘ POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le changement de gérant, certifié conforme par le représentant légal de la société

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal de la société (si le gérant était statutaire)

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou attestation de parution dans un journal d'annonces légales

↘ POUR LE NOUVEAU GÉRANT

- Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

Français (résidant en France ou non) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :
- Copie de la carte d'identité recto-verso

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse autorisant son titulaire à travailler

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

↘ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le gérant qui effectue la formalité (modèle dans nos services)

- Si le gérant est majoritaire : fournir un exemplaire TNS comprenant votre numéro de Sécurité Sociale et choisir un organisme conventionné parmi la liste disponible dans nos services (Cerfa sur www.service-public.fr)

- Le cas échéant, vous devez déposer une liste des bénéficiaires effectifs au Greffe du TC compétent en annexe du RCS avant le 1er avril 2018 (pour tout renseignement, consultez le site : www.infogreffe.fr)

▶ En cas de changement d'adresse personnelle du gérant : **65,04** € à l'ordre du Greffe du TC

▶ ATTENTION !
Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de votre CFE

↘ TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

▶ **192,01** € à l'ordre du Greffe du TC
▶ **76,01** € à l'ordre du Greffe du TC si société dont l'associé unique est une personne physique qui assume personnellement la présidence
▶ **70** € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

En cas de modification de liste des bénéficiaires effectifs, joindre un deuxième règlement à l'ordre du Greffe du TC d'un montant de **44,84** €

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 01.2021